



**SOFTBALL CANADA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE**

**14 novembre 2020
Virtuel**

COMPTES RENDUS

Assemblée générale annuelle 2020

14 novembre 2020 – 14h30 HNE

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle 2019
4. Rapport du président
5. Rapport d'audit et états financiers du 31 mai 2020
6. Nomination des auditeurs pour la fin d'année du 31 mai 2021
7. Constitution et statuts
8. Règlements fonctionnels particuliers
 - a. Championnats canadiens
9. Propositions de changements aux règlements
10. Nouvelles affaires
 - a. Élections
 - b. Congrès 2021 de Softball Canada
11. Autres affaires
12. Ajournement

Le président Neiles a appelé la rencontre à l'ordre à 14h30 samedi le 14 novembre 2020 par appel virtuel ZOOM.

Le président Neiles a souhaité la bienvenue à tous et a annoncé que le scrutateur pour les votes serait Jason Robertson du Sport Law & Strategy Group. Jason a agi comme administrateur des votes et tous les votes ont eu lieu sur la plateforme de vote en ligne Simply Voting, une plateforme de vote à tiers parti qui est crédible et authentique. Jason a assuré que tou(te)s les voteurs/voteuses inscrit(e)s avaient été entré(e)s dans le système et que les votes pondérés en vigueur et tabulés dans le système.

Le rapport des crédenciers des votes était :

Associations provinciales/territoriales	36 votes
Conseil d'administration	6 votes
Total	42 votes
Président (seulement en cas d'égalité et d'élections)	1 vote

Il a rappelé tout le monde qu'une majorité simple de cinquante pourcent, plus un des votes émis sont requis pour approuver toutes les motions.

En consultation avec Jason Robinson, les votes sur les motions ont été expédiés afin de rendre la rencontre virtuelle plus efficace. Pour les avis de motion #1 (ordre du jour), #2 (compte rendu précédent), #3 (rapport du président) et #4 (rapport d'audit et états financiers) – ces motions ont été approuvées par consentement unanime.

MOTIONS – TEL QUE SOUMIS PAR L'ASSEMBLÉE

AVIS DE MOTION #1

Tel que soumis par l'assemblée

Que l'ordre du jour du congrès 2020 de soit adoptée avec les pouvoirs d'y ajouter.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION #2

Tel que soumis par l'assemblée

Que le compte-rendu du congrès 2019 de Softball Canada à Richmond, C.-B. soit accepté.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION #3

Tel que soumis par l'assemblée

D'accepter le rapport du président de la part du Conseil d'administration de Softball Canada.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION #4

Tel que soumis par l'assemblée

Que l'audit et les états financiers pour l'année qui se termine le 1er septembre 2020 soit accepté comme présenté.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

Motions 1 – 4 approuvées par consentement unanime.

AVIS DE MOTION #5

Tel que soumis par l'assemblée

Soumis par: Gary MacDonald

Secondé par: Scott Willis

Que Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP soit nommés comme auditeurs pour l'année qui se termine le 31 mai 2021.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

CONSTITUTION ET STATUTS AVIS DE MOTION # 1

Constitution et statuts

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada and CDO de Softball Canada

Appuyé par: Jackie Dugger

Secondé par: Andrea Wolf

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)

Guide des règlements de Softball Canada

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

L'Article 3.1.e de la Constitution de Softball Canada (page 213 du guide de règlements) demande que l'Association établisse un ensemble de règlements uniformes basé sur les règlements de jeu de la WBSC (avec des amendements de la fédération nationale), et considérant que la WBSC a récemment réorganisé, simplifié et reformulé la structure de leurs règlements de jeu à partir du guide de 2018-2021;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. Déclarer si c'est une révision, ajout, suppression)

L'AGA soutient l'adoption des règlements de la WBSC nouvellement structurés - avec des amendements de règlements domestiques - comme base du Guide de règlements de Softball Canada (BR et BL) à partir de 2022-2023.

JUSTIFICATION

Ceci n'est pas une proposition à adopter les règlements de la WBSC en entier, mais simplement pour adopter les règlements simplifiés de la WBSC comme noyau de notre code de règlements. Softball Canada garderait les déviations actuelles des règlements de la WBSC pour la compétition domestique et continuerait à ajouter / modifier les règlements comme il est jugé approprié par les membres. Un guide de règlements traditionnel sur papier continuerait à être publié pour les membres..

Voir l'Appendice A – Mémo – Considérations sur le futur des règlements de jeu / guide de règlements pour les détails.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

Coûts de traduction pour les règlements de la WBSC de BR et BL au français (Softball Canada).

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

Appendice A – Mémo

À: **Associations P/T**

Sujet: **Considérations sur le futur des règlements de jeu / guide de règlements**

En 2018 la WBSC a complété un projet de plusieurs années qui a résulté à la production d'un guide de règlements nouvellement structuré pour la compétition internationale. À l'exception de Softball Canada et Softball États-Unis, ce nouveau guide de règlements est utilisé par toutes les fédérations nationales à travers le monde. Le nouveau guide de règlements de la WBSC utilise un langage plus commun, est plus concis, moins répétitif et il est plus facile à comprendre par tout(e)s les participant(e)s.

L'Article 3.1.e de la constitution de Softball Canada établit les règlements de la WBSC – *avec amendements* – comme les règlements standards pour le softball sous la juridiction de Softball Canada. Alors qu'on continue vers une concentration plus internationale dans le sport, le CDO croit qu'on serait mieux servi en adoptant la nouvelle structure des règlements de la WBSC comme base des règlements de Softball Canada à partir de maintenant.

Le nouveau code simplifié de la WBSC est réorganisé à seulement cinq règlements.

Softball Canada	WBSC
a) Définitions	
b) Le terrain de jeu	
c) L'équipement	
d) Instructeurs, joueurs et substituts	
e) La partie	1. La partie
f) Le lancer	2. Le terrain de jeu et équipement
g) Le frappeur	3. Participants
h) Frappeur-coureur et coureur	4. Le lancer
i) Balle morte – Balle en jeu	5. Le frappeur et coureur
j) Arbitres	
k) Les protêts	
l) Le pointage	

Il est important de noter que nous ne proposons pas que Softball Canada adopte le code des règles de la WBSC dans son entier, mais plutôt utiliser les règlements de la WBSC comme base pour une réorganisation de nos règlements.

Toutes les déviations aux règlements actuelles resteraient intactes et on continuerait à gérer nos règlements domestiques. L'adoption de la structure du code de la WBSC aurait plusieurs avantages, notamment un guide de règlement plus simple pour les participants, une transition plus facile pour les équipes, les athlètes et les arbitres qui font la transition vers la compétition internationale et une meilleure prise de conscience du développement continu du sport dans le monde.

Le nouveau guide de règlements de Softball Canada serait librement basé sur la Nouvelle-Zélande et structuré comme suit.

- TOC, Introductions et Contacts
- **Règlements de balle lente de la WBSC**
- Déviations aux règlements de balle lente de la WBSC spécifique à Softball Canada
- Tableaux de catégories d'âge et de distance des Championnats canadiens de balle lente
- **Règlements de balle rapide de la WBSC**

- Déviations aux règlements de balle rapide de la WBSC spécifique à Softball Canada
- Tableaux de catégories d'âge et de distance des Championnats canadiens de balle rapide
- Constitution
- Statuts
- Règlements fonctionnels particuliers
- Règlements des Olympiques spéciaux
- Règlements mineurs

Le Conseil d'administration a approuvé la demande du CDO de présenter une proposition à l'AGA de 2020 soutenant l'adoption en principe de la structure des nouveaux règlements de la WBSC à partir du nouveau guide de règlements de Softball Canada en 2022-23.

L'échéancier proposé pour ce projet et le suivant:

- **AGA 2020** – Les membres soutiennent la réorganisation de nos guide de règlements – balle rapide et balle lente – pour suivre le nouveau format de la WBSC. (note qu'il n'y a PAS de changements aux règlements acceptées en 2020)
- **Décembre 2020** – Deux groupes de travail seraient établis (BR et BL) pour identifier toutes les déviations aux règlements entre Softball Canada et la WBSC. Celles-ci seraient énumérés et réécrites dans une série de déviations spécifiques aux règlements. Durée du projet 6 mois.
- **Été 2021** – Règlements actuels de la WBSC soumis pour la traduction.
- **Automne 2021** – Changements aux règlements de la WBSC pour 2022-2025 notés (le congrès de la WBSC pourrait être repoussé à mars 2022 mais on espère que les propositions de changement aux règlements seront considérées en 2021) et la traduction sera mise à jour; un rapport des groupes de travail sera présenté à l'AGA de Softball Canada, les changements aux règlements approuvés de l'AGA 2021 de Softball Canada seront intégrés au produit des groupes de travail. Approbation finale à l'AGA.
- **Février 2022** – Softball Canada publie un nouveau guide de règlements 2022-23, qui comprend les règlements à jour de la WBSC pour 2022-25 et une section de règlements spécifiques à Softball Canada pour 2022-2023 avec les autres sections comme elles sont présentement dans notre guide de règlements.

Bien qu'il s'agisse d'un projet de grande envergure et que l'échéancier pourrait être prolongé jusqu'à une date d'adoption du guide de règlements de 2024-25, nous sommes convaincus que les efforts des groupes de travail pourront être achevés à temps. Si cette proposition est approuvée, les groupes de travail seront constitués par le Conseil d'administration (sur la base des recommandations du DNA) pour accomplir les tâches nécessaires au processus de mise en œuvre susmentionné.

Jeff Whipple
 Directeur national des arbitres

CONSTITUTION ET STATUTS AVIS DE MOTION # 2

Constitution et statuts

Soumis par: Softball Colombie-Britannique

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)
Article 8.2 page 220

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

Une assemblée spéciale peut être convoquée par la Présidente / le Président, le Conseil d'administrateur ou par une demande écrite de membres qui détiennent cinq pour cent (5%) des votes de l'Association et vingt et un (21) jours à l'avance, un avis écrit d'assemblée spéciale doit être envoyé à tous les membres et tel avis doit spécifier tout ce qui sera discuté au cours de cette assemblée spéciale.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. Déclarer si c'est une révision, ajout, suppression)

Révision:

Une assemblée spéciale peut être convoquée par la Présidente / le Président, le Conseil d'administrateur ou par une demande écrite de membres qui détiennent dix pour cent (10%) des votes de l'Association (...)

JUSTIFICATION

Sous le modèle actuel, toute province ou territoire individuel aurait assez de votes pour convoquer une assemblée spéciale des membres sans avoir besoin de l'appui du Conseil d'administration de Softball Canada ou d'une autre P/T. Cela pourrait mener à des réunions spéciales des membres fréquentes, ce qui pourrait potentiellement être coûteux et demander beaucoup de temps. Avec un seuil de 10% de votes requis, une P/T aurait besoin du soutien d'au moins une P/T supplémentaire ou des membres du Conseil, réduisant ainsi la possibilité d'abus de ce privilège. De plus, une majorité des membres votants du Conseil d'administration de Softball Canada serait requise si la réunion spéciale des membres était organisée par le conseil.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

Coût d'organiser une rencontre spéciale des membres, les dépenses et le voyage pour les P/Ts à participer à une rencontre.

RECOMMANDATIONS FINALES: **PAS EN ORDRE**

CONSTITUTION ET STATUTS AVIS DE MOTION # 3

Constitution et statuts

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Appuyé par: Jackie Dugger

Secondé par: Andrea Wolf

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)

Constitution et statuts: Article 11, Section 11.4, a et b, nouveau, renuméroter 11.4 à 11.4, c Page 222

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

11.4 Un avis des amendements proposés à ces statuts et à la constitution doit être transmis à tous les membres ayant droit de vote au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée annuelle des membres. L'avis peut être dérogée conformément à la section 13.4

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. Déclarer si c'est une révision, ajout, suppression)

Ajout: 11.4, a. Les soumissions d'amendements des règlements de jeu de l'Association doivent être reçues par écrit par le bureau national de l'Association avant le 1er octobre, **les années impaires seulement.** Le bureau national de l'Association enverra des copies de tous les changements proposés aux règlements de jeu aux membres avant le 7 octobre. **Une majorité simple (50% + 1) des votes soumis par les membres votants** est requise pour adopter ou rejeter les propositions de modification des règlements de jeu au forum des règlements **et à l'assemblée générale annuelle. La force des votes au forum des règlements sera un(e) délégué(e) votant(e) pour chaque association provinciale/territoriale en règle avec l'Association et 2 membres du conseil d'administration de Softball Canada.**

Ajout 11.4, b. Un avis des amendements proposées aux règlements de jeu de l'Association doit être fourni aux membres votant(e)s concerné(e)s de l'Association au plus tard le 7 octobre avant la réunion des membres. L'avis peut être annulé conformément à l'article 13.4

11.4, c Un avis des amendements proposés à ces statuts et à la constitution doit être transmis à tous les membres ayant droit de vote au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée annuelle des membres. L'avis peut être dérogée conformément à la section 13.4

JUSTIFICATION

Softball Canada repousse la prochaine édition du guide de règlements à 2022 pour permettre l'utilisation des guides précédents. En bougeant aux années impaires, Softball Canada s'alignera avec un cycle du guide de règlements de la WBSC. Depuis la révision des statuts de Softball Canada pour s'aligner avec la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ça demande seulement une simple majorité pour faire passer des changements aux règlements, RFPs et statuts à l'exception des changements fondamentaux.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

Les motions 1 – 4 des RFPs ont été approuvées par une motion formale et vote (incluant l’amendement à l’avis de motion des RFS 4).

MOTION – Avis de motions 1-4 des RFPs, tel qu’écrits et en entier, soient adoptés par les membres.

AMENDEMENT À LA MOTION 4 – en supprimant ‘cinq (5) ans’ et insérant ‘trois (3) ans.’

AMENDEMENT – Appuyé par Shelley Rudd et secondé par Brian White

AVIS DE MOTION DES RFPs # 1	
Règlements fonctionnels particuliers	
Soumis par: Conseil d’administration de Softball Canada	
Appuyé par: Lisa Down	Secondé par: Jackie Dugger

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.) Page 233, Championnats canadiens de balle lente Catégories d’âge et tables des distances (Balle lente) Page 242, Championnats canadiens de balle rapide Catégories d’âge et tables des distances (Balle rapide)

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.) Voir le tableau complet sur les pages indiqués ci-dessus

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. State whether revision, addition, deletion) Suppression: Voir le tableau complet sur les pages indiqués ci-dessus.

JUSTIFICATION Plusieurs années passées le guide de règlements a été changé et les RFPs et la Constitution avaient été enlevés. Lorsque les RFPs et la Constitution ont été retournés au guide des règlements, le tableau des catégories d’âge et des distances a été placée dans les RFPs ainsi que dans les règlements de jeu sans avoir une proposition pour l’adopter. Les catégories d’âge, les distances et les tailles des balles sont des règlements très importants et devraient seulement être admissibles à être changés à tous les deux ans. Ils devraient alors seulement apparaître dans les Règlements de jeu.
--

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

RECOMMANDATIONS FINALES: ADOPTÉE

AVIS DE MOTION DES RFPs # 2

Règlements fonctionnels particuliers

Soumis par: Ontario (Association Slo-Pitch Ontario)

Appuyé par: Tom Buchan

Secondé par: Darin Faubert

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)

PARTIE TROIS – Championnats canadiens de balle lente – Article 1.2 Participants a) Représentation des équipes (p. 234)

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

a) Représentation des équipes

- i. Tous les championnats canadiens compteront un maximum de vingt-quatre (24) équipes, sous réserve de la capacité de l'hôte. Si le nombre d'équipes désirant participer est supérieur à vingt-quatre (24) équipes, ou excède la capacité de l'hôte, alors les inscriptions seront acceptées dans l'ordre suivant :
 - a) D'abord, une équipe de chaque province et territoire en règle, une équipe de la province ou territoire hôte, et l'équipe championne de l'année précédente.
 - b) Puis, selon un système au prorata fondé sur les inscriptions provinciales et territoriales dans les catégories respectives.
 - c) Aucune province/territoire ne pourra inscrire plus de 4 équipes, à l'exception de la province/territoire hôte d'un championnat canadien et de la province/territoire représentée par le champion en titre qui pourra inscrire jusqu'à trois (3) équipes additionnelles.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. State whether revision, addition, deletion)

Révision: c) Aucune province/territoire ne pourra inscrire plus que 4 équipes **incluant l'équipe hôte.**

Ajout: d) **Le champion en titre ne compte pas parmi une des 4 équipes provinciales/territoriales.**

JUSTIFICATION

Permet aux provinces/territoires de rester constant avec leurs critères de qualification à chaque année.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION DES RFPs # 3

Règlements fonctionnels particuliers

Soumis par: Softball Saskatchewan

Appuyé par: Darin Faubert

Secondé par: Tom Buchan

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)

RFPs de balle lente, Article 1, 1.2 Participants, f. et g. (p. 236)

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

- f) Toute équipe du Manitoba qui participe à un Championnat canadien de balle lente peut ajouter jusqu'à cinq joueurs du Saskatchewan, pourvu que le Saskatchewan n'envoie pas une équipe, avec l'approbation de cette province.
- g) Toute équipe du Saskatchewan qui participe à un Championnat canadien de balle lente peut ajouter jusqu'à cinq joueurs du Manitoba, pourvu que le Manitoba n'envoie pas une équipe, avec l'approbation de cette province.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. State whether revision, addition, deletion)

Révision à lire: Toute équipe du Manitoba ou du Saskatchewan qui participe à un Championnat canadien de balle lente peut ajouter jusqu'à cinq (5) joueurs de l'autre province avec l'approbation de la province domicile de ces joueurs. Toutes les demandes doivent suivre les lignes directrices de Softball Canada.

JUSTIFICATION

La justification de cette proposition a plusieurs facettes, premièrement elle permettrait à la participation de plus d'équipes des deux provinces. Cette proposition s'appliquerait aux championnats masculin et féminin, et basé sur notre petite population active de softball, cela permettrait aux deux provinces d'exceller au leadership, au développement et à la participation au softball de balle lente. On aimerait avoir un accès juste et inclusif parmi les deux provinces dans l'espoir de faire grandir le sport et avancer avec la vision et la mission de Softball Canada.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

Aucune

RECOMMANDATIONS FINALES: ADOPTÉE

AVIS DE MOTION DES RFPs # 4

Règlements fonctionnels particuliers

Soumis par: Softball Saskatchewan

Appuyé par: Darin Faubert

Secondé par: Tom Buchan

Amendement par: Shelley Rudd

Secondé par: Brian White

RÉFÉRENCE : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Sept – Amendements, Article 1 – Amendements a), iv) (p. 255)

CONSIDÉRANT QUE (Article comme il est présentement écrit.)

Les changements adoptés aux Règlements fonctionnels particuliers, excluant la Partie Six Temple de la Renommée de Softball Canada et les Règlements des Olympiques spéciaux, ne peuvent pas être révoqués ou changés à une AGA ultérieure avant que les changements adoptés n'aient été implantés durant une période d'au moins deux (2) ans.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Motion. State whether revision, addition, deletion)

Révision à lire: Les changements adoptés aux Règlements fonctionnels particuliers, excluant la Partie Six Temple de la Renommée de Softball Canada et les Règlements des Olympiques spéciaux, ne peuvent pas être révoqués ou changés à une AGA ultérieure avant que les changements adoptés n'aient été implantés durant une période d'au moins ~~cinq (5)~~ **trois (3)** ans.

JUSTIFICATION

En raison de des changements potentiels aux catégories d'âge, on croit qu'il devrait y avoir une période de temps étendue pour les changements majeurs aux règlements afin qu'ils puissent être évalués de façon appropriée concernant leur impact sur notre sport.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Provincial/Territorial, Individuel)

Aucune

Amendement: Changement de 5 ans à 3 ans – ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS FINALES: ADOPTÉE telle qu'AMENDÉE

PROPOSITION DE CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS 1

**CHANGEMENT DE RÈGLEMENT
PROPOSÉ POUR:**

(année)

2021

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Appuyé par: Andrea Wolf

Secondé par: Lisa Down

TYPE:	BALLE RAPIDE	X	BALLE LENTE	X	ORTHODOXE	X	TOUS	X	
Règlement:	Introduction	Page:	41	Page:	128	Numéro:		Lettre:	

CHANGE IS: SUPPRESSION

CHANGE: **Supprimer:** Les propositions pour amender les règlements de jeu de l'Association doivent parvenir, par écrit, au bureau national de l'Association avant le 1er octobre des années paires seulement. Le bureau national de l'Association acheminera des copies de tous les changements proposés aux règlements de jeu aux membres avant le 7 octobre. Une majorité des deux tiers (2/3) des votes des Associations provinciales/territoriales est nécessaire pour mettre en vigueur ou révoquer les changements aux règlements de jeu proposés lors du forum sur les règlements.

JUSTIFICATI Softball Canada repousse la prochaine édition du guide de règlements à 2022 pour permettre l'utilisation des guides précédents. En bougeant aux années impaires, Softball Canada s'alignera avec un cycle du guide de règlements de la WBSC. Depuis la révision des statuts de Softball Canada pour s'aligner avec la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ça demande seulement une simple majorité pour faire passer des changements aux règlements, RFPs et statuts à l'exception des changements fondamentaux. Ceci placera les changements aux règlements sous la section de la Constitution et statuts et l'enlève de la section d'introduction des règlements de balle rapide, balle lente et d'orthodoxe.

RECOMMANDATIONS FINALES: ADOPTÉE

Il y avait cinq (5) postes au Conseil d'administration disponibles à l'élection, dont quatre (4) postes étaient élus pour un terme de deux (2) ans et une (1) position a été élu pour un terme d'un (1) an. Il y avait six (6) nominations pour ces postes.

Des discours de candidat(e)s ont eu lieu pour les six (6) nominations:

- Jake Dewitt
- Jackie Dugger
- Brooks Penrod
- Robert Stanton
- Lynda Turton
- Andrea Wolf

NOUVELLES AFFAIRES AVIS DE MOTION #1

Nouvelles affaires
Tel que soumis par l'assemblée

PAR VOTE FORMAL

D'accepter les directeurs/directrices suivant(e)s élu(e)s au Conseil d'administration à l'AGA virtuelle 2020 de Softball Canada:

Termes de deux (2) ans

- Andrea Wolf
- Bob Stanton
- Brooks Penrod
- Jackie Dugger

Termes d'un (1) an

- Jake Dewitt

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

Motions 2 – 3 approuvées par consentement unanime.

NOUVELLES AFFAIRES AVIS DE MOTION #2

Nouvelles affaires

Tel que soumis par l'assemblée

Que Softball Nouveau-Brunswick accueille le congrès et AGA 2021 de Softball Canada à Fredericton, N.-B. du 11 au 13 novembre 2021.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**

NOUVELLES AFFAIRES AVIS DE MOTION #3

Nouvelles affaires

Tel que soumis par l'assemblée

Que le congrès virtuel 2020 de Softball Canada soit ajourné.

RECOMMANDATIONS FINALES: **ADOPTÉE**